

Conseil National Professionnel

Chirurgie Maxillo-Faciale, Stomatologie, Chirurgie Orale Médicale

Président Pr Laurent GUYOT
Vice Président Francis DUJARRIC
Secrétaire général Pierre-Emmanuel HUGUET
Trésorier Gérard POUIT

Missions des CNP

Rôle essentiel des CNP dans le DPC et la certification,

Expertises
Référentiels métiers, Recommandations professionnelles
Registres épidémiologiques et d'observation des pratiques
Autorisation d'exercice, Reconnaissance de qualification

Textes réglementaires

- Art. L.4021-3 du code de la santé publique créé par la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016

*Pour chaque profession ou spécialité, les conseils nationaux professionnels proposent un **parcours pluriannuel de développement professionnel continu** qui permet à chaque professionnel de satisfaire à son obligation.*

Ce parcours comporte, notamment, des actions s'inscrivant dans le cadre des priorités définies à l'article L. 4021-2. Chaque professionnel choisit les actions auxquelles il s'inscrit. Pour les professionnels salariés, ce choix s'effectue en lien avec l'employeur.

- Art. R.4021-4 du code de la santé publique

*I. Sous réserve des dispositions de l'article L. 4021-3-1, pour chaque profession ou spécialité, un **parcours de développement professionnel continu** est défini, en application de l'article L. 4021-3, par le conseil national professionnel compétent. Ce parcours :*
1° Décrit l'enchaînement des actions de formation continue, d'analyse, d'évaluation et d'amélioration des pratiques et de gestion des risques estimée nécessaire par la profession pour le maintien, l'actualisation des connaissances et des compétences et l'amélioration des pratiques ;
*2° Constitue pour **chaque professionnel une recommandation** afin de satisfaire à son **obligation triennale** de développement professionnel continu.*

II. Pour satisfaire à son obligation de développement professionnel continu, le professionnel de santé :

1° Ou bien se conforme à la recommandation mentionnée au I ;

2° Ou bien justifie au cours d'une période de trois ans :

a) Soit de son engagement dans une démarche d'accréditation ;

*b) Soit de son engagement dans une démarche de développement professionnel continu comportant des actions de formation, d'évaluation et d'amélioration des pratiques et de gestion des risques. La démarche doit comporter au moins deux de ces trois types d'actions et au moins une action s'inscrivant dans le cadre des **orientations prioritaires** prévues à l'article L. 4021-2.*

Il peut faire valoir les formations organisées par l'université qu'il aura suivies.

III. Les actions mentionnées au II peuvent être suivies de façon indépendante ou être associées dans le cadre d'un même programme.

*Elles se conforment à **une des méthodes et modalités validées par la Haute Autorité de santé**. Les actions s'inscrivant dans le cadre des orientations prioritaires doivent être mises en oeuvre par un **organisme ou une structure de développement professionnel continu enregistré conformément** aux dispositions de l'article R. 4021-24.*

*IV. Le **conseil national professionnel compétent**, ou, pour les professionnels de santé relevant des dispositions de l'article L. 4138-2 du code de la défense, le service de santé des armées, **atteste**, à la demande du professionnel de santé, du parcours réalisé dans le cadre des actions qu'il a préconisées pour sa profession ou sa spécialité*

Composition du CNP

- Collège des enseignants
Christophe MEYER, Laurent GUYOT
- Sociétés savantes
SFSCFCO Gwenaël RAOUL
SMODMF Jean Baotiste KERBRAT
- syndicats
Collège des médecins Stomatologiste et chirurgiens maxillofaciaux Philippe Vermesch, Gérard POUIT
Union des médecins stomatologiste et chirurgiens maxillofaciaux Francis DUJARRIC, Patrick-Yves Blanchard
Syndicat des chirurgiens maxillo-faciaux André CHAINE, Djébrane BOUDAOU
Syndicat des chirurgiens oraux hospitalier Lotfi BENSLAMA
- Association des jeunes chirurgiens maxillo-faciaux Agnès PASCHE, Pierre -emmanuel HUGUET
Association des chirurgiens oraux médecins
- Représentant de l'ordre
Bernard GUERRIER

